



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-437

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction Gestion de l'espace public - Pôle ter Sud	N° 2016-437

Gradignan - Requalification des espaces emblématiques du centre-ville - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrat de co-développement 2012/2014, Bordeaux Métropole s'est engagée dans la requalification des espaces publics du centre-ville de Gradignan.

Le parti pris d'aménagement du projet proposé par l'équipe d'architecture et d'ingénierie choisie en 2012 à l'issue du concours lancé par Bordeaux Métropole tend à :

- Redonner une vitrine à la « ville parc » et « ville dynamique » sur la place Roumegoux en harmonie avec le contexte patrimonial
- Mettre en scène l'axe de structure Laurenzanne – Ermitage comme élément identitaire supplémentaire,
- Minimiser la présence de la voiture dans les espaces majeurs traités et tous les interstices disponibles pour intensifier les modes doux.
- Permettre la polyvalence de petits espaces de stationnements pour élargir l'offre des pratiques dans la temporalité.
- Faire déborder largement la déambulation initiée par les systèmes de venelles et leur traitement de sol.

Le projet consiste à requalifier les principaux espaces publics et la voirie.

1. Extension de la place Roumegoux :
 - o Au nord : création d'un nouveau parking sur le site de la Clairière (environ 100 places)
 - o A l'est : rue des Erables (îlot Ociane) : démolition des constructions et création d'un pôle mobilités douces
2. Place Roumegoux, pièce maîtresse de ce projet de requalification : comportant la création d'un parvis devant l'église, le maintien du stationnement (60 places environ), la mise en valeur végétalisée et la création d'un canal traversant la place rappelant la symbolique de l'eau Bourde. Il s'agit de faire naître un espace convivial, un vrai lieu de vie apaisé, sans négliger sa fonctionnalité.
3. Rénovation du parking de la poste : création d'une placette et d'un large trottoir qui offriront un espace de respiration dans le secteur tout en conservant un parking paysager et arboré de 90 places, avec un accès sécurisé et fluidifié.
4. Placette devant les établissements Roumégoux : augmentation du nombre de places de stationnement et végétalisation de ce lieu. Création de stationnements le long de l'avenue Jean Larrieu.

5. Place des Augustins : réaménagement du parking pour atteindre plus de 100 places. Ouverture d'une voie de circulation entre la rue de Loustalot et le cours du Général de Gaulle passant par le parking. Création d'une venelle pour améliorer la liaison piétonne vers le cours du Général de Gaulle.
6. Cours du Général de Gaulle : dans l'objectif de favoriser la cohabitation entre les véhicules, vélos et piétons et sécuriser les accès aux commerces, plusieurs interventions sont prévues :
 - o Réduction de la chaussée à son minimum (6m) pour diminuer les vitesses
 - o Mise en place d'une zone 30 et d'un plateau surélevé pour sécuriser les traversées piétonnes et l'accessibilité aux commerces.
 - o Elargissement des trottoirs avec la création d'une bande mixte permettant les livraisons, le stationnement et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'objet du présent marché concerne l'aménagement des espaces emblématiques du centre-ville de Gradignan : travaux de VRD (lot 01), de réseaux secs (lot 02), d'espace verts (lot 03) et de fontainerie (lot 04).

Les travaux sont découpés en tranches :

- La tranche ferme concerne les travaux sur la route de Léognan, le parking de la poste, le parking des Augustins, le secteur Larrieu, le cours du Général De Gaulle, le parvis de l'Eglise, la place Roumégoux et ses voiries périphériques,
- La tranche conditionnelle A concerne les travaux de réalisation du parking de la Clairière,
- La tranche conditionnelle B1 concerne les travaux de réalisation de l'accès au parking des Augustins depuis la rue de Loustalot,
- La tranche conditionnelle B2 concerne les travaux de réalisation des stationnements et du trottoir à l'est du parking des Augustins,
- La tranche conditionnelle B3 concerne les travaux d'aménagement du square et de la venelle des Augustins,
- La tranche conditionnelle C concerne les travaux d'aménagement de la rue des Erables et du square des Erables (entre De Gaulle et la rue des Tilleuls).

L'affermissement des tranches conditionnelles est lié aux procédures d'acquisitions foncières.

L'opération est estimée à 6 785 691,65 € HT, soit 8 142 829,98 € TTC. Elle est prévue au budget principal sur les exercices 2016, 2017 et 2018. Au chapitre 23 article 23151 opération « Proximité » et FIC, cdr TM00 et au chapitre 45 article 4581 opération « proximité » cdr TM00.

La consultation a été lancée le 26 février 2016 avec une remise des offres fixée au 14 avril 2016.

Un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics a été lancé.

La durée du marché sera fixée par le délai d'exécution indiqué par l'entreprise retenue. Le délai d'exécution ne saurait être supérieur à 28 mois. Il est précédé d'une période de préparation de 2 mois.

Il est découpé en 4 lots :

- Lot 1 : VRD : terrassement – voirie – assainissement - mobilier
- Lot 2 : réseaux secs : Eclairage public, électricité, SLT
- Lot 3 : espaces verts
- Lot 4 : fontainerie

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres, réunie le 9 juin 2016, a décidé d'attribuer le marché correspondant aux entreprises :

Lot 1 : EUROVIA pour un montant de **3 998 919,14 € HT (soit 4 798 702,97 € TTC)**. La durée d'exécution des travaux est fixée à 95 semaines à compter de la date de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Lot 2 : CITEOS / AXIMUM pour un montant de **896 342,24 € HT (soit 1 075 610,69 € TTC)**. La durée d'exécution des travaux est fixée à 20 semaines à compter de la date de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Lot 3 : BRETTES pour un montant de **462 949,46 € HT (soit 555 539,35 € TTC)**. La durée d'exécution des travaux est fixée à 20 semaines à compter de la date de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Lot 3 : NEPTUNE ARROSAGE pour un montant de **160 368,95 € HT (soit 192 442,74 € TTC)**. La durée d'exécution des travaux est fixée à 14 semaines à compter de la date de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer les marchés avec les entreprises Eurovia, Citéos -Aximum, Brettes et Neptune Arrosage pour un montant de 5 518 579,79 € HT (soit 6 622 295,75 € TTC),
- d'autoriser M. le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles alinéa 3 et 57 à 59

VU la décision de la CAO (Commission d'appel d'offres) en date du 9 juin 2016 attribuant les marchés aux sociétés Eurovia, Citéos-Aximum, Brettes et Neptune Arrosage

VU les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 9 juin 2016 la commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur la requalification des espaces emblématiques de Gradignan aux entreprises Eurovia, Citéos-Aximum, Brettes et Neptune Arrosage.

CONSIDERANT QU'IL y a lieu d'autoriser M. le Président à signer les marchés avec ces entreprises.

DECIDE

ARTICLE 1:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché concernant les travaux de requalification des espaces emblématiques de Gradignan, le **lot 1** relatif aux travaux de VRD avec l'entreprise Eurovia pour un montant de 3 998 919,14 € HT (soit 4 798 702,97 € TTC).

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché concernant les travaux de requalification des espaces emblématiques de Gradignan, le lot_2 relatif aux travaux de réseaux secs avec l'entreprise Citéos-Aximum pour un montant de 896 342,24 € HT (soit 1 075 610,69 € TTC).

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché concernant les travaux de requalification des espaces emblématiques de Gradignan, le lot_3 relatif aux travaux d'espaces verts avec l'entreprise Brettes pour un montant de 462 949,46 € HT (soit 555 539,35 € TTC).

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché concernant les travaux de requalification des espaces emblématiques de Gradignan, le lot_4 relatif aux travaux de fontainerie avec l'entreprise pour Neptune Arrosage un montant de 160 368,95 € HT (soit 192 442,74 € TTC).

ARTICLE 5 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

ARTICLE 6 :

les dépenses résultant des présents marchés seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2016, 2017 et 2018, chapitre 23 compte 23151 CRB TM00 programmes « proximité » et FIC (Fonds d'intervention communal), et chapitre 45 compte 4581 CRB TM00 programme « proximité ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 JUILLET 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2016	Monsieur Patrick PUJOL